

Conseil Régional 26 juin 2008
BS 2008 – Schéma Régional des Infrastructures et des Transports
Romain LANGLET

La charge de M. Favennec sur le SRIT me renforce dans l'idée que nous avons raison. Nous avons raison sur les orientations que nous avons inscrites dans ce document, des orientations favorisant une nouvelle politique des transports, une politique tournée vers l'avenir et non une vision passéiste des déplacements.

Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT), feuille de route pour les deux décennies à venir. On aurait pu craindre que le SRIT soit un document de plus, dépourvu de traduction concrète. Au contraire, nous avons un document où les objectifs sont annoncés, où sa mise en œuvre et son exécution feront l'objet de suivi et d'évaluation.

Toutefois, cette feuille de route ne peut pas rester figée au risque de devenir obsolète. Le SRIT doit être un document évolutif pour pouvoir prendre en compte les réorientations ou recadrages proposés au regard des évolutions environnementales, sociétales, financières, techniques ou politiques.

Dans ce contexte où de nombreux paramètres ont évolué ces derniers mois (hausse du prix du pétrole, accélération du réchauffement climatique, finances de l'État...) , nous nous posons des questions sur la pertinence et l'inscription de grands projets d'infrastructures, portés par l'État et inscrit au SRIT, en total contradiction avec les conclusions du Grenelle de l'environnement : aéroport de Notre-Dame-des-Landes, Autoroute A 831, extension du Port à Donges Est...

Cependant, nous allons apporter notre soutien au Schéma Régional des Infrastructures et des Transports.

En effet, nous retrouvons dans ce document, l'articulation entre le SRIT et le Plan de Déplacement Régional des Voyageurs, une articulation qui renforce la priorité affichée de la Région des Pays-de-la-Loire et de sa majorité de développer le mode ferroviaire comme véritable alternatif au tout voiture, en particulier sur les trajets Domicile-Travail, cette priorité étant renforcée par la définition d'une politique d'intermodalité Transports Ferroviaires Régionaux + Vélos.

L'intégration de nombreux amendements a permis d'enrichir et de compléter le SRIT par rapport à sa forme initiale. Je citerai quelques exemples :

- la prise en compte, au moins pour la Région contrairement à l'État, des conclusions du Grenelle de l'environnement :
 - réduction de 20% en 2020 des émissions de gaz à effet de serre
 - la primauté donnée au rail pour les transports de marchandises, la création kilométrique d'une taxe poids lourds
- le lien entre le Plan Régional d'économies d'énergie adopté en mars 2007 par notre assemblée, qui avait identifié le secteur « Transport » comme une cible à privilégier pour favoriser la diminution des gaz à effet de serre et le SRIT avec la création d'une fiche spécifique à la question énergétique

Dernier point : l'Agence Régionale de la Mobilité. L'élaboration du SRIT s'est faite dans un esprit de concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires des transports en Pays-de-la-Loire. La création de cette agence s'inscrit pleinement dans le souci de pérenniser la dynamique amorcée.

Cette agence aura aussi un rôle important : assurer le suivi de la mise en œuvre du SRIT, définir les priorités pour l'année à venir, proposer des réorientations et recadrage du SRIT... Ces missions permettront ainsi d'avoir un document évolutif et revisité régulièrement.

Pour conclure, le SRIT donne une véritable priorité aux transports ferroviaires et propose des actions fortes pour développer des alternatives au tout « route ». Les routes deviennent une valeur d'ajustement comme cela a été préconisé par le Grenelle de l'environnement : la capacité routière du pays ne doit plus augmenter.

Il ne reste plus qu'à mettre en place les fiches-actions, le plus tôt possible, afin de répondre au défi du changement climatique et aux préoccupations des habitants de la Région, frappés de plein fouet par la hausse des carburants.

En apportant leur soutien au SRIT, les Verts affirment que la Région participe, activement à l'aménagement durable du territoire : il sera encore plus durable avec l'abandon du projet d'aéroport à Notre Dame des Landes.

Romain LANGLET
Membre de la commission
Infrastructures et Transports